



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

Soirée d'été à Aulon



Septembre—Octobre
2019

Bimestriel - N° 110

Sommaire *Page*

Soirée d'été à Aulon	1
Dossier privatisation	2 à 7
Collectif ADP	7
Vacances Militantes	8
Rapport Delevoy : Réformes des retraites	8 à 11
Dessignons la campagne de demain	11 à 12
Lecture	12
Agenda	12

OUF ! on se détend ...

Histoire de finir en toute convivialité une année chahutée, les militants actifs d'Attac23 et Attac 87 se sont retrouvés au Grand Etang à Aulon (23) au soir du 2 Juillet 2019.

Valérie W. a ouvert grand la porte de son jardin pour nous y accueillir . Nous avons d'abord pu déambuler à travers les massifs, découvrir au hasard des petits sentiers ces fleurs et plantes qu'elle collectionne et met en scène avec bonheur et ... « huile de coude » pour le plus grand plaisir de ses visiteurs.

Tout au fond du terrain, après une petite descente vers la rivière cascadante l'Ardour, une table nous attendait, bien au frais en cette belle soirée d'été. Les vins (blanc et rosé) eux aussi étaient frais, et comme toujours, sans concertation préalable, nous avons réussi à établir un menu partagé, copieux, varié et goûteux .

Alain et son chien Eliot (qui n'en a pas perdu une miette) sont venus nous rejoindre pour partager ce moment de joyeuse détente.

La nuit tombant, il a fallu regagner les hauteurs du vallon et la maison, non sans admirer au passage les premiers vers luisants de la saison . Valérie en bonne hôtesse a su nous proposer de partager ... les coussins des chats de la maison, tout en dégustant tisane digestive ou café au choix, pour terminer cette soirée qui va contribuer à tisser et entretenir les liens entre Attac 23 et Attac 87.

Merci Valérie, Alain et Eliot pour votre accueil généreux, les absents ne peuvent que regretter !!!

Il y a bien sûr les privatisations médiatiques comme ADP, mais il y a beaucoup plus sournois : les participations de l'Etat cédées sur le marché de façon bien plus discrètes et qui ne font pas la une des médias.

L'APE : Vous connaissez ?

Créée en 2004 par le gouvernement Raffarin, l'Agence des participations de l'Etat (APE) représente l'Etat dans les sociétés dont il est actionnaire. L'APE gère les participations de l'Etat dans diverses entreprises. Elle exerce toutes les missions d'actionnaire pour l'Etat. Elle dispose des mêmes devoirs et obligations qu'un actionnaire privé. L'agence influe sur la stratégie des entreprises, donne son avis sur les investissements, financements, acquisitions, cessions, etc. Son pouvoir dépend du nombre de parts détenues. L'APE dispose d'un champ de compétences strictement défini : transports, énergie, médias, industrie et services. Toute nouvelle prise de participation ne pourrait se faire qu'après un **décret ministériel (pas une loi, donc pas de débat)** l'y autorisant.

L'Etat actionnaire a perçu 2,8 milliards d'euros de dividendes en 2017 !!!!

Commissaire aux participations de l'Etat, **Martin Vial** a confirmé la feuille de route qui avait été établie lors de l'arrivée de Bruno Le Maire à Bercy. À savoir que l'Etat ne touchera pas à ses participations dans « les entreprises qui relèvent de la souveraineté nationale, les entreprises de service public et les entreprises qui présentent un risque systémique en cas de faillite ». « Pour le reste, l'Etat a vocation à modifier sa participation, mais pas à se retirer immédiatement du capital des entreprises » a-t-il précisé. L'Agence des participations de l'Etat (APE) est présente au capital de 81 entreprises. Ces participations pèsent actuellement près de 100 milliards d'euros, dont 70 M€ dans des sociétés cotées. Ainsi, elle a procédé à la cession de deux tranches d'actions **Safran** pour un total de 1,8 milliard d'euros. Voilà une opération dont nous avons peu entendu parler mais qui poursuit son chemin : L'Etat a vendu 11,6 millions de titres **Engie**, entre juillet et août 2015, (Macron ministre de l'économie) pour 206 millions d'euros. L'Etat avait déjà cédé en janvier 4,1% du capital d'Engie, et en détenait 28,65% avant la nouvelle cession annoncée. Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, avait indiqué début juillet 2017 que des cessions de participations de l'Etat dans plusieurs entreprises publiques interviendraient "à partir du mois de septembre". L'Etat entend ainsi alimenter un fonds de 10 milliards d'euros dédié aux investissements dans les technologies innovantes.

Le Premier ministre Edouard Philippe a confirmé ce programme. Pour le Président de la République, ses

convictions à ce sujet sont pourtant anciennes. Quand il était ministre de l'économie de Hollande, Macron avait déjà supervisé la privatisation des aéroports de Lyon, de Toulouse et de Nice, et procédé à la cession de participations publiques dans les groupes Safran, Orange et Engie.

C'est un programme de privatisation calqué sur celui imposé par la Troïka à l'Europe du Sud que prépare l'exécutif. Aéroports régionaux, ports, barrages... les actifs stratégiques, les monopoles naturels, les biens communs sont appelés à être dilapidés. Sous couvert de modernité, le gouvernement rétablit la rente perpétuelle pour le privé. Il en est de même pour les réformes des retraites et celle de la sécurité sociale qui glisse vers les assurances complémentaires privatisées bien qu'elles portent des appellations de « mutuelles santé »

Il va beaucoup plus loin que la cession de participations dans des entreprises industrielles ou de service (Engie, France Télécom, ...). Toutes les sociétés qui sont considérées dans le domaine régalien de l'Etat, toutes les infrastructures essentielles, constituant des monopoles naturels, sont désignées pour être vendues. Ce sont les actifs qui intéressent le plus le capital privé : ils forment des passages obligés et sont sans risque. Le gouvernement prépare le grand bradage du patrimoine national, en confiant tout ce qui peut constituer une rente au privé. Le problème des privatisations, c'est que c'est un *one-shot*. Le gouvernement s'adresse aux 20% d'électeurs libéraux qui votaient auparavant LR [Les Républicains] ou socialistes. Il essaie donc de les rassembler dans un projet libéral auquel ces gens-là faisaient semblant de s'opposer pendant des années. Ainsi, les gages, que le gouvernement donne sur de nombreux dossiers économiques, sont des gages qu'il donne à l'électorat LR.

FRANCAISE DES JEUX

Dans quelques semaines, le gouvernement pourrait ainsi annoncer la privatisation de la Française des Jeux (FDJ). La BNP Paribas (comme par hasard) a été missionnée pour étudier une cession des parts de l'Etat. Plusieurs scénarios pourraient être envisagés, parmi lesquels la descente de l'Etat à moins de 50 % du capital de la FDJ.

Nicolas Sarkozy l'avait déjà évoquée en 2008 et Emmanuel Macron en 2014. La troisième fois pourrait toutefois être la bonne. La présidente du groupe public, Stéphane Pallez, s'est dite « **prête à mener la privatisation** ». L'opération pourrait être actée au printemps. La privatisation interviendrait alors que la FDJ enregistre des gains record, avec un bénéfice net en 2017 de 181 millions d'euros, la privatisation de l'entreprise est toujours dans les cartons du gouvernement.

Pour l'économiste Liêm Hoang-Ngoc :

« Cette vente est tout un symbole. Le gouvernement est dans une stratégie de privatisation des profits. Il se couvre derrière



l'idéologie libérale selon laquelle le caractère public d'une entreprise qui marche bien ne se justifie pas. Cela dit, cette privatisation est évidemment discutable, parce que la FDJ collecte d'une certaine façon l'impôt, sa contribution fiscale – c'est-à-dire ce que la FDJ reverse à l'Etat – étant de 3,3 milliards d'euros par an. C'est donc une forme de privatisation de la collecte de l'impôt. L'Etat a pour mission d'assurer la santé publique et cela justifie qu'il contrôle l'organisme qui est chargé de gérer les jeux. En effet, il y a une certaine forme d'addiction aux jeux qu'il faut combattre. Il est évident que la privatisation va conduire les actionnaires privés à rechercher un développement et une croissance de ce type d'activité. La Française des jeux est l'héritière de la loterie nationale, créée en 1933 pour abonder les caisses qui étaient destinées aux anciens combattants.

Ce gouvernement est en train d'appliquer très sèchement l'agenda néolibéral pour lequel il a été élu et il fait feu de tout bois. La privatisation de la FDJ fait partie de la dernière vague de privatisation que le gouvernement pense mettre en place, au sein de laquelle il a déjà programmé des cessions d'actifs chez Aéroports de Paris [groupe ADP] et chez Engie. La FDJ fait assez logiquement partie de la charrette. Cette privatisation se fait au nom de l'abondement d'une caisse pour l'innovation des entreprises mais cela reviendrait à céder les bijoux de famille que constituent ces entreprises stratégiques à des intérêts privés.

Le peuple, quant à lui, est attaché à la FDJ, comme il l'était à la Loterie nationale, comme entreprise publique collectant une partie de l'impôt de façon indirecte. En effet, quand vous jouez, vous savez que vous versez de l'argent qui finira dans les caisses de l'Etat. Même si vous perdez, cela sert à quelque chose dans l'inconscient collectif. Désormais, avec la

privatisation, cet argent ira dans les dividendes des actionnaires. Ces actionnaires seront plus nombreux, ils vont nécessairement demander à l'entreprise d'accroître la masse de dividendes à verser. Par conséquent, cela va conduire à accroître son activité et à **dangereusement engendrer de l'addiction aux jeux, un phénomène qu'il s'agit de combattre**»

AEROPORT DE PARIS

La privatisation annoncée d'Aéroports de Paris (ADP), n'est pas plus surprenante. Là aussi, le gouvernement français marche dans les pas de la Troïka. À chaque fois, celle-ci a exigé que les gouvernements en difficulté de l'Europe du Sud cèdent ces infrastructures essentielles.

En 2012, Vinci a ainsi obtenu la concession des dix aéroports portugais sur cinquante ans, pour un peu plus de 3 milliards d'euros. La Grèce s'est vu imposer à son tour la privatisation de ses quatorze aéroports régionaux. Il lui a fallu aussi céder ses ports, désormais aux mains des Chinois, ses autoroutes, ses réseaux de transport d'énergie.

Transformée en société anonyme en 2005 (De Villepin), ADP a été introduite en Bourse l'année suivante et l'État n'en détient déjà plus que 50,6 %. Contre quelques 8 milliards d'euros, le gouvernement est prêt à céder l'ensemble de sa participation dans le cadre d'une concession exorbitante de tout droit commun, allant de 70 à 90 ans! Contrairement à ce qui a été fait en Grande-Bretagne, où le régulateur avait imposé lors de la privatisation des aéroports londoniens une scission entre Heathrow et les deux autres aéroports de la capitale afin de maintenir une concurrence, l'heureux gagnant aura la main à la fois sur l'ensemble du dixième aéroport du monde, Roissy-CDG et sur Orly, et du deuxième gestionnaire aéroportuaire mondial.

Le bénéficiaire va hériter d'un **contrat de concession rédigé par l'administration du ministère des transports, bâti sur le même modèle que les concessions autoroutières** : l'augmentation du trafic et des tarifs, les investissements à réaliser, l'évolution des effectifs, la rémunération annuelle du capital. Les mécanismes d'indexation sont conçus de telle sorte que les tarifs, comme l'a dénoncé à plusieurs reprises la **Cour des Comptes** pour les autoroutes, ne peuvent jamais baisser.

En outre, ADP bénéficiera des redevances des activités commerciales liées aux aéroports (boutiques, centres commerciaux). Celles-ci représentent désormais 83 % de son résultat opérationnel courant, mais ne sont jamais prises en compte dans le calcul des charges d'exploitation et des péages demandés aux compagnies aériennes qui, contrairement aux autres aéroports dans le monde, ont aussi assumé les charges de sécurité. **Pour faire bonne mesure, le gouvernement s'apprête également à rétrocéder une partie des immenses emprises foncières (des milliers d'hectares) acquises au fil des années, à la suite d'expropriations imposées par l'État au nom de l'intérêt général et qui sont désormais la propriété d'Aéroports de Paris.**

Sans surprise, **Vinci**, qui a engagé la même tactique de grignotage du capital qu'il avait adoptée en 2005 pour la privatisation de **autoroutes du Sud** – il détient déjà 8 % d'ADP – devrait l'emporter. Il faut bien savoir récompenser les soutiens des premières heures : **Xavier Huillard, PDG de Vinci, était au premier rang lors de la réunion Confluences à Lyon, à l'automne 2016, quand Emmanuel Macron se préparait à lancer sa campagne.** Il faut aussi dédommager l'aventure avortée de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Officiellement, l'État doit au moins 200 millions d'euros à Vinci pour la rupture de la concession, bien que le groupe n'ait rien perdu dans cette affaire. Car en même temps que la concession de NDDL, il avait obtenu, justement pour faire face aux travaux du nouvel aéroport, la concession de l'aéroport de Nantes, qui lui rapporte plusieurs dizaines de millions d'euros par an. Derrière NDDL, on voit apparaître la privatisation de l'aéroport de Nantes

RAPPEL : Aux États-Unis, le modèle néolibéral par excellence, les grands aéroports et les grands ports américains sont tous sous contrôle public.

Mais la grande braderie ne va pas s'arrêter là.

Interrogé dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur **Alstom**, **Martin Vial, président de l'Agence des participations de l'État (APE)**, a indiqué qu'une grande révision du portefeuille des participations de l'État avait été menée et qu'à l'avenir l'État se devait d'être plus sélectif. Dans cette grande révision, ce n'est pas seulement le groupe ADP qui doit être cédé, mais **toutes les grandes infrastructures stratégiques de la France.** Poursuivant dans la foulée de la privatisation des aéroports de Nice et Lyon, et la désas-

treuse vente de l'aéroport de Toulouse menée par **Emmanuel Macron**, le gouvernement entend liquider les ports de **Marseille, Fos, Le Havre, Dunkerque, Rouen, Saint-Nazaire et La Rochelle**, comme les aéroports de **Bordeaux, Mulhouse, Strasbourg et Montpellier.** La liste n'est pas exhaustive car tout est à vendre!!!!

«L'Etat se prépare à vendre 25 des 81 participations qu'il détient», s'alarme le député LR Olivier Marleix, président de la commission d'enquête parlementaire sur Alstom, inquiet de ce **désarmement économique** en préparation. Il faut aussi ajouter **les barrages** et sans doute, à terme, une partie du **réseau ferroviaire** pour les lignes destinées uniquement au fret, comme le gouvernement en caresse le projet.



Qu'est-ce qui peut justifier un tel bradage du patrimoine, des biens communs de la nation ? Cette politique ne peut qu'aboutir non seulement à assécher les finances publiques de toute rentrée financière supplémentaire en dehors de l'impôt, mais à priver l'État de tout levier de contrôle, de tout moyen sur des pans entiers du territoire, sur les actifs les plus économiquement indispensables, qui bénéficient d'un monopole naturel.

Dans ses explications devant les parlementaires, **le directeur général de l'APE** justifie l'évolution du portefeuille des actifs de l'État au nom des changements industriels, des ruptures technologiques, de la fameuse disruption provoquée par le numérique. Mais il existe des choses qui ne changent pas, justement dans ces périodes de bouleversement. Et ce sont justement les infrastructures jugées essentielles au nom de la sécurité de l'État et de la préservation du contrôle économique du territoire.

Les notions mêmes d'actifs stratégiques et de souveraineté semblent être étrangères aux différents directeurs de l'APE. La souveraineté leur paraît un concept désuet, dans ces temps de mondialisation et de financiarisation.

Compte tenu des expériences passées, il y a tout à craindre. L'exemple des autoroutes est là pour le rappeler. Contre l'avis des parlementaires qui souhaitaient la reprise en main

étatique des autoroutes, **Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, a imposé au contraire leur prolongation. Et ceux en concoctant des contrats qu'il n'a jamais voulu rendre publics malgré le jugement du tribunal administratif.**

EDF VEUT NATIONALISER LE NUCLÉAIRE... ET PRIVATISER LES RENOUVELABLES

Nationaliser les risques et privatiser les profits ? C'est le projet que s'apprête à examiner le comité de la stratégie du conseil d'administration d'EDF le mardi 28 mai. Le groupe, détenu à 83 % par l'État, pourrait être scindé en deux entités distinctes. La première regrouperait la production d'électricité nucléaire en France et sa commercialisation sur le marché de gros, ainsi que les productions thermiques. Elle serait progressivement nationalisée. La seconde entité rassemblerait toutes les filiales : EDF Renouvelables, pour le solaire et l'éolien, Dalkia, pour la biomasse et la géothermie, Enedis, pour la distribution, etc. **Cette entité serait progressivement ouverte aux capitaux privés.**

Selon le journaliste Marc Endeweld, auteur du livre *Le grand manipulateur* (éd. Stock, 2019), l'Élysée travaille sur ce projet « depuis l'automne 2017, dans la plus grande discrétion ». « Dès 2015, le banquier d'affaires Jean-Marie Messier influence Macron sur ce dossier. L'actuel chef de l'État déclarait d'ailleurs lors d'une audition à l'Assemblée nationale en mars 2016 que "le statut d'objet coté du nucléaire français [n'était] pas satisfaisant", et qu'une évolution pourrait consister à "rompre le lien entre les activités dans le domaine du nucléaire en France et le reste du groupe" », lit-on dans l'ouvrage (p. 287).

Pour Maxime Combes, économiste à Attac, cette scission est « l'aboutissement de la financiarisation du secteur de l'énergie, voulue et organisée par Bruxelles depuis les directives de la fin des années 1990, laquelle consiste à isoler les parties les plus soumises à risques externes – le nucléaire dans cet exemple –, et à s'assurer que tout ce qui peut être valorisé sur les marchés financiers – les autres activités, fourniture, énergies renouvelables, etc. – le soient. ».

Le fait que le nucléaire échappe à la privatisation en dit long sur son état de décrépitude. « Bruxelles sait très bien qu'il est strictement impossible d'exiger du gouvernement français qu'il vende des centrales nucléaires en fin de vie à des investisseurs privés qui ne sont pas du tout intéressés, analyse l'économiste d'Attac. En plaçant le nucléaire dans une entité publique à part, l'État reconnaît que la filière pose problème mais affirme aussi que son maintien n'est pas négociable. Comme il ne sait pas comment réagiront les marchés financiers quand la situation du nucléaire deviendra encore plus compliquée, il la leur soustrait. » Et choisit de la financer lui-même, « soit par les ressources propres d'EDF, ce qui supposerait une augmentation régulière des tarifs de l'électricité nucléaire ; soit en faisant appel à des banques

publiques comme la CDC [Caisse des dépôts et consignations] autant de financements pris sur d'autres programmes comme la transition énergétique ».

Pour André Marquet, ex-ingénieur de recherche à EDF et membre de l'association Global Chance, « Emmanuel Macron est aux mains du lobby nucléaire. Il s'est coulé dans le costume de ceux qui défendent les grandes réalisations, les champions nationaux. Idéologiquement, il n'est pas favorable aux nationalisations ; mais dans le cas d'EDF, sans financement par l'État, comment relancer la grande aventure du nucléaire en France ? Sans tenir compte, évidemment, des déchets radioactifs, du risque d'un accident qui coûterait à minima 400 milliards d'euros, etc. »

« À la création du groupe, tous les salariés devaient être au statut. Mais depuis quelques années, EDF n'a eu de cesse de créer des filiales où ils ne l'accordent plus, comme celle des énergies renouvelables, s'alarme Jérôme Schmitt, secrétaire national du syndicat Sud Énergie et technicien à la centrale nucléaire de Dampierre, avec, à terme, un risque pour la qualité du service rendu. « Heureusement, ils pensent nationaliser aussi le grand hydraulique. Avec ces barrages, EDF rend de nombreux services gratuitement : source d'eau froide de dernier recours pour les centrales nucléaires, mise en sécurité des habitants aval, source d'eau potable, tourisme... Imaginez-vous un groupe privé en faire autant ? »

Par Michel Revol, *Le Point* - juin 2018, extraits : « Bruxelles veut imposer l'ouverture des concessions hydrauliques d'EDF à la concurrence. Plusieurs dizaines de barrages en France seraient concernés. Les barrages assurent quelque 17 % de la production électrique nationale, selon Réseau de Transport d'Électricité (RTE), qui gère le transport de l'énergie. **En hiver, en période de pointe, un kilowattheure sur quatre est ainsi issu de l'hydraulique.**

La première charge de Bruxelles date d'octobre 2015. La Commission envoie alors au gouvernement français une mise en demeure, afin qu'il ouvre à la concurrence les barrages concédés à EDF dès que la concession prend fin. Seuls les ouvrages gérés par l'entreprise publique sont visés, ce qui passe mal avenue de Wagram, siège de l'électricien. À tort ou à raison, on comprend chez EDF que Bruxelles s'attaque exclusivement à l'entreprise publique à cause de sa position dominante sur le marché domestique de l'électricité.

En réponse à Bruxelles, le gouvernement a découpé tous les ouvrages concernés par la privatisation en huit lots, eux-mêmes subdivisés en plusieurs concessions. Chaque opérateur, comme Hydro-Québec ou le suédois Vattenfall, (entreprise qui a déjà mené des procédures devant les tribunaux arbitraux et ainsi engrangé des sommes énormes, à Hambourg, pour une nouvelle législation environnementale, en Allemagne pour l'arrêt du nucléaire, mais aussi en Roumanie entre autre) pourra déposer des dossiers de candida-

ture. Le processus ne devrait pas aboutir avant au moins quatre années. Mais toutes les difficultés ne sont pas résolues. **Un barrage, ce n'est pas seulement de l'électricité produite.** Il sert aussi de base de loisirs, comme sur le lac de Serre-Ponçon, de réserve d'eau potable et d'irrigation (la Durance couvre les besoins en eau potable de 4 millions de personnes), de retenue en cas d'inondation, **de réserve d'eau pour le refroidissement des centrales nucléaires comme Vassivière pour la centrale de Civaux.** Sur le Rhin, notamment, EDF doit aussi réguler la navigation. Les futurs gestionnaires privés des ouvrages hydrauliques devront donc assurer ces services publics. Rien d'impossible, sans doute, mais ces sociétés devront s'entendre avec EDF pour coordonner les actions, surtout en cas de crue : plusieurs barrages – un privé, un public, un privé, un public... – pourront s'échelonner sur une même rivière.

SNCF (sujets déjà abordés dans notre bulletin)

Selon la dernière enquête de l'Arafer, les services SLO, dits « cars Macron », ont davantage concurrencé le train en 2017 (12 % des usagers des cars SLO viennent des Intercités et 8 % du TER, au lieu de 8 % et 5 % respectivement en 2016, le report depuis le TGV n'a pas évolué) ; ils ont nettement moins concurrencé la voiture (13 % des usagers au lieu de 19 %). Bruno Cordier a montré que cette évolution a eu trois conséquences :

1. en 2017, la dépense publique pour les services SLO a été de 26 M€ (+ 11 %), dont la perte des régions en recettes TER, passée de 5,5 à 10 M€ (+ 80 %) ;
2. la perte de recettes supportée par la SNCF est passée de 54 à 67 M€ (+ 24 %) ;
3. le surcroît de consommation de pétrole dû aux cars SLO est passé de 4.800 tonnes à 8.000 tonnes et celui des émissions de CO₂ de 21.000 tonnes à 35.000 tonnes.

Une autre variante de cession au privé d'un service public : le « train des primeurs » assuré par FRET SNCF, que l'on supprime au profit des transporteurs routiers. C'est l'exemple le plus récent de cette privatisation du fret qui permet le démantèlement du rail et bientôt sa privatisation totale.

ONF

Même si rien n'est officiel c'est bien de privatisation dont il est question, "On nous parle de plus en plus de l'ONF comme d'une entreprise : on nous parle de chiffres et de rentabilité", déplore David, venu du Limousin. "Normalement, on a un rôle de police, de surveillance de tout ce qui se passe dans les forêts, mais on nous demande de laisser tomber cela parce que cela ne rapporte pas d'argent. On devient une usine à bois !"

L'Office national des forêts est soumis à des impératifs de rentabilité, d'après les syndicats "C'est un peu le défaut de la structuration de notre établissement qui est financé essentiellement sur les ventes de bois et on ne s'occupe plus du reste", se désole Philippe Berger, secrétaire national du syndicat Snupfen-Solidaires.

"Gérer la forêt c'est s'occuper de biodiversité, de l'accueil du public et de la police de la nature. Restreindre le rôle de l'ONF à la production de bois, c'est suicidaire !"

Assemblée Nationale : Question écrite n° 20704 de Mme Mathilde Panot

Privatisation en cours de l'Office national des forêts et des forêts publiques

« .. Elle demande s'il (l'Etat) poursuivra la privatisation engagée de l'ONF ainsi que des forêts publiques au détriment d'une politique forestière à la hauteur de l'urgence écologique et climatique ».



ET TOUTES LES AUTRES PRIVATISATIONS LARVÉES

L'hôpital subit une forme de privatisation particulière qui n'est pas de nature juridique : les hôpitaux publics ne sont pas vendus au privé. La privatisation est plus insidieuse. Elle consiste à penser l'hôpital comme une entreprise et le piloter par des règles de gestion venant du secteur privé, les seules pouvant prétendre au qualificatif de « bonne gestion ». C'est la philosophie du plan « Ma santé 2022 » présenté par Emmanuel Macron : « Notre système de santé ne souffre pas d'un problème de sous-financement, il pêche par un vrai handicap d'organisation ».

En étant pris en charge de plus en plus par des assurances privées, le **financement du soin se privatise**. Le développement des assurances privées participe à l'évolution du capitalisme qui va chercher à investir de nouveaux espaces. Les assurances privées représentent aujourd'hui près de 35 milliards d'euros et il y a plus de profit à faire dans la santé que dans la sidérurgie. La stratégie publique qui fait levier aux assurances privées est pourtant irrationnelle. La Sécurité sociale est en effet plus efficace dans la prise en charge

de la couverture santé que n'importe quelle assurance privée.

Il y a la cession au privé de certaines tâches assumées par les agents publics ou parapublics. A Pôle emploi, les conventions avec des officines privées pour le placement de chômeurs. Double intérêt pour l'état libéral :

1. Diminution de la masse salariale des fonctionnaires au profit des prestataires;
2. On délègue au privé et un jour l'ensemble de cette tâche sera totalement rétrocédée avec en enjeu la manne des fonds de nos cotisations.

PS

Sources :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_des_participations_de_l'Etat

<https://www.boursier.com/>

<https://www.mediapart.fr/journal/france/190418/privatisations-une-rente-perpetuelle-et-sans-risque-pour-le-privé>

<https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/empêcher-la-privatisation-d-adp-un-enjeu-majeur>

http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA720892

<https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-18-automne-2018/dossier-la-protection-sociale/article/les-privatisations-du-soin>

<https://reporterre.net/Les-cars-Macron-Un-bilan-financier-et-environnemental-negatif>

Création du collectif 87 : 4M7 signatures pour ADP d'ici mars 2020

Objectif :

4,7
MILLIONS

#NousSignons

www.referendum.interieur.gouv.fr

Le ciel

est à nous !

Au début de l'été, un collectif, à l'initiative de partis politiques, syndicats et ONG a vu le jour sur la Haute-Vienne. Son objectif est de faire connaître la démarche, promouvoir et inciter les citoyens à s'impliquer dans la démarche.

Ce collectif a donc pour but d'organiser :

- des informations,
- des moments,
- d'être présents là où sont les citoyens,

afin de faire connaître le RIP ADP pour ceux qui ne le connaîtraient pas encore et aussi assister à la démarche.

ATTAC fera donc appel à ses militants pour participer aux initiatives afin d'arriver à obtenir ces 4.7 millions de soutien au RIP

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

IMPORTANT : N'oubliez pas d'imprimer votre récépissé, car il semblerait que certains soutiens disparaissent de la liste

Comme vous avez pu le lire dans l'article précédent, aéroport de Paris au même titre que d'autres structures publics est en voie de privatisation. Pour autant sur ce sujet, les parlementaires de tout bord ont lancé la procédure de référendum d'initiatives partagés. Pour aboutir, il est nécessaire de récolter 10% de demande provenant des électeurs ce qui représentent 4.7 millions de demandes. 10% ça ne semble pas beaucoup, mais en réalité, c'est énorme, il suffit de comparer au taux de participation à certaines élections.

L'enjeu est clair mettre un frein à la politique du gouvernement qui va à l'encontre de l'intérêt général.

Pour atteindre ce chiffre, il va donc falloir un effort de chacun, de chaque militant, quelque soit son niveau de militantisme.



Vacances militantes

Une vigilance citoyenne militante s'est manifestée tout au long de l'été à Guéret.

D'abord à l'Hôpital dont l'avenir semble menacé tant par la fermeture programmée de plus de 50 lits, qu'à travers les conditions de travail de plus en plus dégradées du personnel (pénurie d'agents, les congés d'été ayant été mal anticipés, manque d'attractivité pour l'installation de nouveaux praticiens...) La qualité et la sécurité de la prise en charge des patients s'en trouve impactée.

La mobilisation vigilante d'un piquet de grève syndical, renforcé par quelques citoyens, tous les mardis de 11h à 13h, tantôt devant le CH, tantôt dans la cour des Urgences a été là pour rappeler à chacun la gravité de l'état du service public de santé et plus largement de toute la remise en cause de pans entiers du service public en général et ce n'est pas la création des nouvelles structures envisagées d'aide au public qui vont régler le problème. On passerait même des Maisons de Services au Public à des Maisons France Services... Les effets de langage pour mieux brasser du vent et masquer la dévitalisation de nos si précieux services publics !

Le 6 Août, le rassemblement, grossi de représentants syndicaux et de très rare élus s'est tenu devant l'antenne départementale de l'ARS à Guéret pour soutenir les représentants syndicaux reçus par le directeur départemental par intérim repré-

sentant Mr Lafourcade de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Ils n'ont pas réussi à lever leurs inquiétudes concernant le CREF (contrat de retour à l'équilibre financier), équilibre financier étant par avance impossible à tenir compte tenu des conditions de gestion avec le recours entre autre à l'intérim des médecins qui font exploser les budgets, etc...

Diviser, partager, rapprocher ...et c'est le partenariat public/privé qui se dessine au profit de la Clinique de la Marche, Cette vigilance relayée régulièrement par la presse locale a eu aussi pour objectif de traverser la période estivale en restant mobilisé en attente d'une rentrée que l'on voudrait espérer largement contestataire avec entre autre la remise en route de la Convergence des Services Publics, et surtout une authentique mobilisation des citoyens qui ne peuvent qu'être concernés et soutenus par leurs élus.

D'un autre côté, RESF (Réseau Education sans Frontières) n'a pas oublié que l'accueil des migrants à Guéret comme ailleurs ne connaît pas de trêve estivale. Un rassemblement de militants plus ou moins actifs s'est tenu les 1er et 3ème jeudi de chaque mois devant la Préfecture de Guéret, à partir de 18h, pour faire le point sur les dossiers et situations en cours et montrer à notre Préfète, Mme Debatte que les militants de RESF ne se résignent pas !

Nicole

Rapport Delevoye : baisse des pensions, projet inégalitaire, conception individualiste de la retraite.

Il en va des réformes comme des pratiques religieuses. Nous devons faire acte de contrition pour nous sauver. Nous sommes sommés de nous réformer aller au purgatoire et nous sauver obtenant le paradis (capitaliste, bien sûr) pour après demain (mais pas avant svp! ,juste le temps d'une élection)

Les étapes de cette liturgie, nous la connaissons bien, elle sont toujours identiques. Un texte sacré est publié par un concile, un synode ou un consistoire. Une énième fois un grand prêtre vient humblement (mais scientifiquement) nous révéler la triste vérité : il faut réformer les retraites. Mais le grand prêtre est aussi un malin, d'un ton patelin, il nous parle d'égalité, d'universalisme, de simplification, de justice, d'équité entre les générations, de la protection des plus fragiles.

Puis la messe cathodique viendra vite illustrer par des micro trottoirs et des « témoignages vécus » de l'urgence de nous réformer conforté par le clergé médiatique des experts récitant un catéchisme libéral inversement proportionnel à leurs rémunérations.

Ici, c'est Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites qui le Jeudi 18 juillet a présenté ses « préconisations » sur le futur « système universel » après avoir consulté le COR et mené une « concertation citoyenne ».

Pour consulter ces documents, voire les références données en fin d'article (1).

Suite à une première rencontre avec les partenaires sociaux fin juillet « le Premier ministre a décidé qu'une nouvelle phase de réunions bilatérales se tiendrait les 5 et 6 septembre ». Le projet de loi ne sera pas présenté en conseil des ministres avant novembre



RETRAITE PAR POINTS RETRAITE EN MOINS

RÉSISTONS TOUS ENSEMBLE

prochain, et il ne devrait être discuté à l'Assemblée nationale qu'après les élections municipales de mars 2020. Il nous faut donc nous mobiliser quand il est encore temps pour soulever le voile de ce discours rédempteur qui cache un lot de contre-vérités. Voici quelques uns des points les plus cruciaux de cette réforme.

1 Le niveau des dépenses globales de retraite sera plafonné.

Le Haut-commissaire a affirmé que les dépenses de retraites seront plafonnées à 14 point de PIB, il grave ainsi dans le marbre le choix de construire un système "à moyens constants" « alors que le nombre de personnes retraitées (35 % de plus en 2050) augmentera. Ce qui provoquera un décrochage rapide du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs (une baisse de l'ordre de 20% à 35% d'ici 2050), alors que la part des retraités dans la population va augmenter. (8)

Une augmentation modérée des cotisations permettrait pourtant d'enrayer le phénomène tout en maintenant une progression des salaires, mais cette piste est évacuée du débat. » (2) , de même qu'il aurait pu être envisagé élargir « l'assiette des cotisations au-delà du seul salaire brut, en y incluant les profits distribués, ce qui aurait en outre pour effet d'alléger le poids des cotisations dans les entreprises de main-d'œuvre relativement aux autres. » (3)

2 Un régime unique

Les 42 régimes spéciaux de retraites seront remplacés par un système unique par points. Nous allons vers plus d'égalité ? Certainement pas ces régimes spéciaux et leurs aménagements étaient liés à des secteurs d'activités spécifiques , des conditions de travail ou à des risques particuliers et leurs réglementations spécifiques permettaient de gommer ces inégalités. En les supprimant ou en ne les élargissant pas à d'autres catégories (4) , la réforme va renforcer les inégalités au-delà de la vie active.

3 Un régime de retraite par points ?

On parle d'un système de retraite par points , mais en fait ,il faut parler de système dit « *des comptes notionnels* », appliqué notamment en Italie et en Suède. « Dans ce système, on imagine que chaque actif dispose d'un « compte virtuel » sur lequel est versé l'ensemble de ses cotisations. C'est ce « capital virtuel » accumulé qui sera finalement transformé en pension de retraite grâce à un « coefficient de conversion », prenant en compte deux facteurs : l'âge de départ à la retraite et l'espérance de vie de chaque génération au moment du départ. En divisant le capital virtuel accumulé par ce coefficient, on obtient le montant de l'annuité. »(5) . Dans ces deux systèmes le montant des retraites n'est pas garanti (comme il l'est actuellement) puisqu'il varie en fonction de la « valeur du point » dans le système classique, ou du « coefficient de conversion » dans le système de comptes notionnels. Fortes économies de négociation puisqu'il suffira de bloquer la « valeur du point » ou le « coefficient de conversion » pour « contenir » les retraites comme le font les différents gouvernements avec le taux du livret A. Autre détail important de la publicité « *delevoyenne* » qui annonce « Un système où 1€ cotisé donne les mêmes droits » ce qui est vrai sauf qu'actuellement la retraite est calculée sur les 25 « meilleures années de la carrière », ce qui permet de gommer les périodes sans travail ou avec peu ou pas de cotisations. De plus ce slogan renforce l'idée de « retraite à la carte », (le rapport annonce page 80 : « Renforcer la capacité des usagers à anticiper et à choisir le moment de la retraite » (1)) alors que les choix sont bien entendus contraints par les mécanismes décrits précédemment). Même si le financement conservera un système par répartition (les cotisations des actifs « payent »(non !!!!!) sont converties en pensions pour les retraités) ces deux slogans renforcent la représentation d'un système par capitalisation. La retraite n'est plus une institution collective partagée mais une opération purement individualiste. En 9/12

cela , elle rejoint les réformes du travail précédentes d'individualisation des parcours professionnels : les petits choix offerts aux salariés permettent à la fois d'aviver la concurrence, de le « responsabiliser » (sa retraite est le résultat de choix individuels) et de ne pas aborder les décisions politiques qui contraignent ces choix. « Dessert ou fromage à vous de choisir ?, mais pourquoi pas les deux ?... parce que la question n'existe pas !

4 Le non choix de l'âge de départ

En plus de cette logique propre au régime par points, le système projeté organise le recul du départ en retraite. C'est l'un des rares points reconnus : « Le système universel incitera au prolongement de l'activité » page 46 (1) .Il laisse en théorie ouverte la possibilité de partir à l'âge légal de 62 ans, mais il instaure un âge dit d'équilibre à 64 ans, avant lequel les pensions subiront un abattement (une décote) de 10 % pour un départ à 62 ans ou de 5% pour un départ à 63 ans. À l'inverse, il est prévu une surcote pour un départ après 64 ans.

« Le système serait ainsi « fondé sur la liberté de choix » ! Mais pour de nombreuses personnes, les pensions seront bien trop faibles à 62 ans. Cette prétendue liberté de choisir entre partir ou continuer à travailler pour acquérir des points supplémentaires se réduit à peu de choses lorsqu'on sait que la moitié seulement des personnes du privé sont encore en emploi au moment de liquider leur retraite, et que la fatigue et la morbidité touchent de plus en plus de salariés vieillissants. »

5 Le système ouvre un peu plus la voie à la capitalisation

Pour la partie des salaires supérieurs à 120 000 € net annuel (soit 10 000/mois) , il ne sera plus possible de cotiser dans le système commun alors qu'aujourd'hui ce montant est de 324 192 annuels ; les hauts revenus pourront souscrire une épargne retraite favorisée par des avantages fiscaux (donc payé par tous les contribuables). C'est acté » dans la loi Pacte d'avril 2019. Cette mesure fragilise le système par répartition et ouvre la voie à la capitalisation.

Le gouvernement reste très prudent sur la mise en place de cette réforme d'où l'intérêt qu'il a d'avancer aussi masqué et rassurant. Une étude de l'OCDE (6) menée auprès de 22 000 personnes dans 21 pays indique que pour 72 % (67 % pour les français) des sondés considèrent la sécurité financière des



personnes âgées comme la première des préoccupations au-delà de la prochaine décennie.

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a confirmé mercredi 21 août l'organisation d'une "consultation citoyenne" à ce sujet. "L'organisation n'est pas encore calée", a-t-elle indiqué, précisant que les détails devraient être connus "probablement dans une semaine".

Gageons que devant une réforme aussi ambitieuse (elle concerne pratiquement tous les français et envisage une réforme qui repense plus de 60 ans de paritarisme entre les syndicats et l'État et une forme de contrat social) et aussi complexe, nous aurons d'abord l'enfumage avant le débat citoyen. Là aussi nous avons déjà expérimenté !

Les premiers gagnants de cette réforme seront les banquiers et les assureurs. Prenons le pari qu'en 2020, nous aurons de nouvelles mesures gouvernementales pour favoriser l'épargne salariale (fonds de pension).

JPB

Références :

(1) pour lire les propositions du haut Commissaire à la réforme des retraites , , ainsi que ses « méthodologies » de travail <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/>
le site du COR Conseil d'Orientation des Retraites : <http://www.cor-retraites.fr/>

(2) « Concertation retraites : sans simulations, c'est un simulacre » Michaël Zemmour Alternatives Économiques <https://blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2019/04/01/concertation-retraites-sans-simulations-c-est-un-simulacre>

(3) « Briser le tabou des cotisations vieillesse » , par Jean-Marie Harri-

<https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/briser-le-tabou-des-cotisations-vieillesse>

(4) même si le rapport du haut Commissaire à la réforme des retraites affirme page 43 « la concertation permettra de réévaluer la pertinence de certaines de ces dérogations. »

(5) Réforme des retraites : à quoi correspond le « système par points » ? Rafaële Rivais sur : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/05/31/reforme-des-retraites-a-quoi-correspond-le-systeme-par-points_5307578_4355770.html

et aussi sur le site de Solidaires : <https://solidaires.org/Fiche-Solidaires-le-systeme-de-retraite-a-points>

(6) résumé de l'étude en français : <http://www.oecd.org/fr/presse/une-enquete-de-l-ocde-met-en-evidence-un-large-mecontentement-a-egard-des-services-publics-et-des-prestations-sociales.htm> ce même rapport indique : « Dans tous les pays participant à l'enquête, plus de la moitié des répondants déclarent que l'État devrait augmenter le taux d'imposition des hauts revenus, afin de venir en aide aux plus pauvres. En Allemagne, en Grèce, au Portugal et en Slovaquie, ils sont 75 % ou plus à le penser. »

(7) « Retraites Delevoye, un projet régressif » **Christiane Marty (fondation Copernic) document téléchargeable sur : <https://solidaires.org/Retraites-Delevoye-un-projet-regressif>**

(8) voir aussi : <https://solidaires.org/La-part-des-retraites-dans-le-PIB>

Retour sur la soirée dessinons la campagne de demain à St Bonnet Briance

Vendredi 23 août s'est tenue à la salle des fêtes de Saint-Bonnet-Briance la soirée Dessinons la campagne de demain ! organisée par l'association Briance Environnement. Dès 16h, différentes associations partenaires avaient installé leur stand : ATTAC 87, BISS, ALDER, Lou Pelou et les Amis de la Confédération Paysanne. Plusieurs ateliers "zéro déchets" étaient proposés pour les grands et les petits: confection de flûtes harmoniques en bambou et bouchon de liège usagé, confection de tawashi (éponges tissées japonaises) à base de vieux tissus. Une jeune entreprise de couches lavables confectionnées en Creuse (DZOGBEFA) était également présent pour présenter ses produits réalisés en partenariat avec le Ghana. A 19h, Nicolas Guibert et Andrew Williams, deux jeunes maraichers installés respectivement en Corrèze et en Haute-Vienne, ont présenté leur conférence gesticulée "J'ai la patate!" qui présente de façon humoristique les grands principes de la permaculture et invite Monsieur-Tout-Le-Monde à cultiver son jardin. Après un repas végétarien cuisiné par les membres de l'association avec des produits bio et issus de leur jardin, le débat "Dessinons la campagne de demain!" a débu-

té devant un public venu nombreux. Guillaume Faburel, professeur à l'institut d'urbanisme de Lyon, a ouvert le débat en montrant en quoi l'urbanisation généralisée des espaces est l'œuvre de modèles de croissance et de développement, et en quoi la métropolisation des territoires est bien un processus enclenché depuis 40 ans, non sans lien avec l'écocide de ce jour. Il a enchaîné sur l'émergence, partout en France, de résistances et initiatives de l'alternative, qui mobilisent toutes plusieurs communs: habiter autrement, coopérer véritablement et autogérer. Toutes sont motivées par une autre conception du vivant, des milieux et de l'écologie que celle proposée par la société actuelle. Ensuite, Jean-Jacques Catrain, maire d'Alloué, a présenté sa commune rurale de Charente (Proche de Confolens) et de la difficulté croissante de la transmission des terres agricoles, notamment aux jeunes agriculteurs. Les agriculteurs prenant leur retraite aujourd'hui, le plus souvent des éleveurs, vendent en effet des exploitations hors de prix pour un jeune cherchant à s'installer. Ces exploitations ont donc tendance à être acquises par de "gros" céréaliers pour de l'agrandissement, ce qui se traduit par une

concentration des terres et une disparition des bocages traditionnels. La municipalité a mis en place une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) agricole "Terres en chemin", afin de gérer les terres des agriculteurs partis en retraite pour les mettre à disposition de jeunes cherchant à s'installer. Thomas Gilbert, paysan à la ferme collective de la Tournerie, a présenté la ferme et sa genèse. Il a rappelé que cette ferme a pu être exploitée par

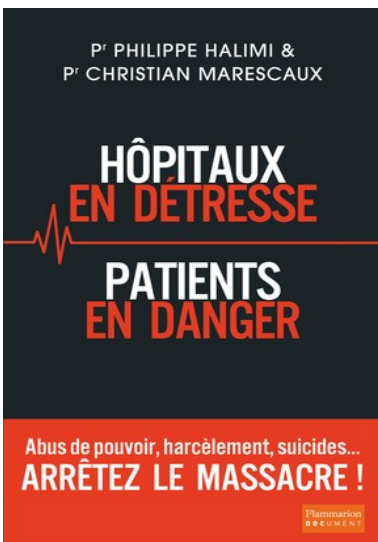


le collectif grâce à l'association Terre de Liens, puis a présenté les intérêts de l'exercice en collectif: mutualisation du matériel, entraide, possibilité de ne pas travailler tous les weekends et de se libérer davantage de vacances qu'en individuel. Il a rappelé que cette ferme qui ne nourrissait précédemment qu'un agriculteur et sa famille, fait vivre aujourd'hui 11 exploitants grâce à une agriculture de qualité à haute valeur ajoutée, transformée à la ferme et distribuée en vente direct.

Les participants ont rebondi sur la démocratie locale, la nécessité d'associations telles que Terre de Liens, l'importance et la difficulté de repeupler les campagnes sans étaler les villes. Suite aux différents témoignages dans la salle, le maire d'Alloue a sollicité Attac et les amis de la conf' pour une éventuelle future intervention lors d'une prochaine soirée du côté de chez eux en Charente ou à proximité !

Florence FAYARD –Briance Environnement

Lecture



Hôpitaux en détresse, patients en danger : Arrêtez le massacre !

Avec la collaboration de : Éric Maitrot, Bernard Nicolas.

Plus de deux ans après le suicide du professeur Jean-Louis Mégny à l'hôpital Georges-Pompidou, c'est un vibrant SOS que lancent les professeurs Philippe Halimi et Christian Marescaux, ardents défenseurs du service public hospitalier : « Nous ne sommes pas des incendiaires »

Pour un aperçu de la gestion libérale et financière du service public de santé à lire ce livre de témoignages de 2018 où les conditions de travail des médecins et des soignants sont alarmants et font fuir ceux qui peuvent vers le privé. L'Hôpital n'est pas une entreprise. Mais l'on trouve là la même gestion humaine type Orange, à la différence que les clients ne sont pas des clients comme le pensent et disent les directeurs, mais des patients, des malades en souffrance, pas des chiffres d'affaires.

A G E N D A

HAUTE-VIENNE

- 5 septembre 20h : réunion collectif ADP Limoges
- 21 septembre : Marche climat Limoges et St Junien
- lundi 30 septembre salle Jean Pierre timbaud limoges : Conférence gesticulée de fred dubonnet
- 6 octobre : Foire bio ASTER : Veyrac
- 10 octobre à 18h30 à l'auditorium de la BFM : conférence Paul FRANCOIS : le paysan charentais qui défie Monsanto.
- 12 octobre : action nationale contre les multinationales
- 18 octobre Salle Jean Pierre Timbaud—conférence gesticulée d'arthur Molveau Burnout.com

Réunions d'Attac 87 les 1er lundi du mois à 18h15 à la MDH de Limoges— contact : attac87@attac.org

CREUSE

- Dimanche 15 septembre : Foire bio Colchique à Courtille (Guéret)

Réunions du groupe Attac 23 - Contact : attac23@gmail.com

CORREZE

Réunions d'Attac 19 Contact : [F. Perrin 06.83.72.81.08](mailto:F.Perrin.06.83.72.81.08)

HORS PERIMETRE

- Mercredi 4 Septembre (conditionnel?) : réunion Conf'/Amis de la Conf' pour redynamiser la Conf' et récupérer des fonds
- Samedi 7 septembre dès 14h Portes ouvertes de la Ferme collective de la Tournerie
- samedi 14 septembre, dès 14h La ferme de Châtres organise sa journée "portes ouvertes".
- jeudi 26 septembre à 20h00, salle Jean-Pierre Timbaud, à Limoges. PAC, Osons une vraie réforme ! Défendons une Politique Agricole et Alimentaire Commune " Intervenants :Thomas Gibert, porte parole CP 87 et Gérard Choplin, auteur de **Paysans mutins, paysans demain**
- Vendredi 27 septembre à 20h00, salle Bel Automne, à Saint Mexant. . PAC, Osons une vraie réforme ! Défendons une Politique Agricole et Alimentaire Commune " Intervenants : Denis Campmas, porte parole CP 19 et Gérard Choplin, auteur de **Paysans mutins, paysans demain**